

A TUNIS, BRUSQUE LIMOGEAGE DU DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ

Il sabotait la politique économique

Surprise vendredi à Tunis : Un communiqué laconique de la présidence de la République, et un autre du Parti socialiste destourien annonçaient le limogeage du directeur de la sûreté nationale, M. Tahar Belkhodja, et son exclusion du comité central du parti, en même temps qu'un autre haut fonctionnaire, M. Hassan Kacem.

Immédiatement, une autre personnalité, M. Hassan Babou, était mise à la direction générale de la Sûreté, et des mesures de réorganisation de la Sûreté nationale étaient prises : doré-

navant, les services de police et ceux de la garde nationale auront leur autonomie. Le directeur de la Sûreté ne sera responsable que de la police et le commandant de la garde nationale, de ses propres services.

Une enquête est en cours sur les activités de MM. Belkhodja et Kacem, mais selon les rumeurs qui circulent à Tunis on leur reprocherait d'avoir freiné, sinon saboté l'application de la politique de planification économique poursuivie depuis 1964 sous le signe du « socialisme destourien ». La première précision officielle qui a été donnée indique que M. Belkhodja se livrait à des abus de pouvoir et avait procédé dans ses services à des réformes de structure préjudiciable à leur bonne marche. MM. Belkhodja et Kacem ont été placés en résidence surveillée et une enquête est actuellement entreprise dans tout le pays afin de déterminer l'importance d'un mouvement ayant pour objectif le sabotage de la politique économique socialiste destourienne, actuellement en vigueur sous l'égide de M. Ahmed Ben Salah, secrétaire d'Etat au plan, à l'économie et à l'éducation. Plusieurs personnalités tunisiennes seraient impliquées dans cette affaire et déjà deux hauts fonctionnaires ont été relevés de leurs fonctions.

Belkhodja était venu à Berne le 5. XI. 68 discuter avec le secrétaire helvétique de la Justice, M. Armin Riesen.

• M. MOHAMMED MASMOUDI, ambassadeur de Tunisie en France, et M. Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, ont procédé vendredi à la signature du protocole de coopération culturelle.

Cet accord, qui est conclu pour une durée de cinq ans, entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1969. Il fixe pour l'ensemble des enseignants français mis à la disposition du gouvernement tunisien les conditions d'exercice de leurs fonctions.

LA DETENTION DE M. CHABERT EN TUNISIE

Près de quinze cents membres du personnel de l'Institut national de la recherche agronomique ont signé une pétition en faveur de leur collègue Jean-Paul Chabert, condamné en septembre dernier à deux ans de prison par la Cour de sûreté tunisienne. Dans ce texte, les signataires demandent au ministre des affaires étrangères « d'intervenir auprès des autorités tunisiennes pour protéger les droits élémentaires d'un citoyen français et de veiller à ce que d'ici au jour de sa libération il puisse bénéficier du régime de détention des prisonniers politiques et qu'en premier lieu un permis de visite permanent soit accordé à sa femme ».

(Notons que M. Chabert a reçu une visite de sa femme en présence du consul.)

L'ADJOINT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES FRANÇAISES REÇU PAR LE PRÉSIDENT BOURGUIBA.

Tunis, 17 janvier (A.F.P.). — M. Habib Bourguiba a reçu, jeudi, en audience, le général François Valentin, adjoint au chef d'état-major des armées françaises, actuellement en visite officielle en Tunisie sur l'invitation de M. Mohamed Mzali, secrétaire d'Etat tunisien à la défense nationale.

« La Tunisie, où la France entretient une mission militaire de six officiers et sous-officiers, pourrait confier aux écoles militaires françaises le soin de former une partie de ses cadres militaires. La marine et l'armée de l'air tunisiennes sont notamment équipées de matériels français. »

Le général Valentin doit prochainement se rendre en visite officielle en Algérie.]

M. BOURGUIBA : un important accroissement du budget militaire est indispensable.

Tunis, 1^{er} janvier (A.F.P.). — La Tunisie va progressivement augmenter les crédits consacrés à l'équipement militaire jusqu'à ce qu'ils atteignent, dans les années à venir, 10 % du budget, a annoncé le président Bourguiba dans son discours de fin d'année.

« L'invulnérabilité de la Tunisie est à ce prix, a-t-il dit. Si un jour notre pays devait faire face à une agression, ce ne serait pas seulement l'armée mais tout un peuple qui se dresserait comme un seul homme pour soutenir la lutte, défendre son territoire, son indépendance, sa dignité, ses acquis et la stabilité de son régime. »

Dans le budget 1969 de 130 millions 200 000 dinars (environ 130 milliards d'anciens francs), le budget militaire intervient pour 7 millions de dinars.

Des négociations tuniso-françaises sont actuellement en cours pour l'achat à la France de matériel militaire léger. Les Etats-Unis sont les principaux fournisseurs de l'armée tunisienne.

MERCREDI 4 DECEMBRE 1968

début de la répression

LE CHEF DE L'ETAT S'ENTRETIENT AVEC M. BAHY LADGHAM

Dès son retour de Sfax, le Président Bourguiba s'est entretenu au Palais de Carthage, avec M. Bahy Ladgham, secrétaire d'Etat à la Présidence.

contre Tahar Belkhodja

La raison donnée n'est pas la vraie Tahar Belkhodja conspirait contre le combatant suprême mais B. ne veut et ne peut l'avoir car ce serait reconnaître que son régime autoritaire n'a pas l'approbation de tous les dirigeants Neo-Destourien

Tunisie 7. XII. 68

Le directeur de la sûreté est brusquement révoqué

De notre correspondante particul. CHRISTIANE DARBOR

Tunis, 7 décembre. — Le directeur général de la sûreté nationale tunisienne vient d'être brusquement relevé de ses fonctions par le président Bourguiba. Il s'agit de M. Tahar Belkhodja, ancien ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires à Paris, puis ambassadeur à Dakar, Conakry, Bamako et Abidjan. M. Belkhodja, qui avait été placé à la tête de la sûreté tunisienne le 22 juin 1967, a comparu vendredi soir devant le bureau politique du parti socialiste destourien, et a été exclu du comité central.

Un communiqué du P.S.D. précise qu'en même temps que lui ont été entendus le commandant Salem Sabbagh, chef de la garde nationale (qui relevait de la direction générale de la sûreté depuis la nomination de M. Belkhodja) et trois autres responsables des services de police.

Ce même communiqué précise que M. Hassan Kacem, l'un des vieux militants du parti socialiste destourien, qui était également membre du comité central, est exclu lui aussi de cet organisme et qu'il est en outre relevé de toutes ses fonctions au sein du parti. La personnalité moins en vue de M. Kacem (qui était rentré la veille d'une mission auprès de la colonie tunisienne en France) n'avait guère attiré l'attention des observateurs en Tunisie jusqu'à présent, si ce n'est lors des désordres estudiantins de mars dernier, à la répression desquels M. Kacem, disait la rumeur publique, avait pris la part la plus active.

On s'interroge à Tunis sur les raisons qui ont motivé le limogeage de M. Belkhodja, qui a été immédiatement remplacé à la tête de la sûreté nationale par M. Hassan Babou (ancien directeur des douanes, puis des services de police), installé par le ministre de l'intérieur à l'issue de la réunion du bureau politique,

cependant que la garde nationale retrouvait son autonomie sous l'autorité directe du ministère.

Aucune explication officielle n'est venue dissiper la surprise causée par cette nouvelle, qui donne lieu à de multiples interprétations.

On apprenait samedi matin que MM. Belkhodja et Kacem avaient été placés en résidence surveillée, et qu'une enquête était

Tunisie

M. BOURGUIBA ACCUSE L'ANCIEN DIRECTEUR DE LA SURETÉ D'AVOIR FAIT ESPIONNER DES MINISTRES.

Tunis, 31 décembre (A.F.P.). — M. Tahar Belkhodja « était assis de pouvoir » et faisait « espionner » les hauts responsables du gouvernement, a notamment déclaré lundi soir, dans son discours de fin d'année, le président Habib Bourguiba, en évoquant la destitution, le 6 décembre dernier, du directeur général de la sûreté, qui, croit-on savoir de bonne source, serait incarcéré.

« huit étudiants arrêtés à 30 % de l'électorat... qui a le soutien de la Chambre des représentants, en attendant l'expiration du mandat de

PLUSIEURS PERSONNALITÉS SONT RELEVÉES DE LEURS FONCTIONS APRÈS LA RÉVOCAION DU DIRECTEUR DE LA SURETÉ

De notre correspondante particul. CHRISTIANE DARBOR

Tunis, 9 décembre. — Tout Tunis épilogue sur le limogeage de M. Tahar Belkhodja, ancien directeur de la sûreté, qui serait, dit-on, assigné à résidence depuis jeudi soir. Il aurait été interpellé à son bureau même, au dernier étage de l'immeuble de la police, par le secrétaire d'Etat à l'intérieur et deux représentants de l'ordre, et reconduit à son domicile jusqu'à l'heure de sa comparution devant le bureau politique du parti socialiste destourien, devant lequel il fut appelé à s'expliquer « sur ses activités ».

Activités politiques, probablement, s'accorde-t-on à penser à Tunis, où s'est répandu le bruit que M. Belkhodja ne se trouve pas seul en état de disgrâce, quelques-uns de ses plus proches collaborateurs étant eux-mêmes placés sous surveillance, et certaines personnalités ayant été simultanément relevées de leurs fonctions dans d'autres domaines.

Une enquête est ouverte. « *Souhaitons ne pas découvrir trop de choses* », déclare-t-on dans des milieux proches du pouvoir. Un porte-parole du ministère de l'intérieur a donné une explication qui, pour être laconique, n'en autorise pas moins certaines interprétations : M. Belkhodja « s'est livré à des abus d'autorité et a procédé à des réformes de structure préjudiciables à la bonne marche des services qu'il dirigeait, sans en référer à ses chefs ».

Il est évident que c'était là une faute susceptible de faire rappeler à l'ordre n'importe quel fonctionnaire. Mais lorsqu'il s'agit

du chef des polices on s'interroge nécessairement sur la forme qu'ont revêtue ces abus d'autorité, et sur l'usage auquel étaient destinés les services « restructurés » par M. Belkhodja. Certains ont tendance à lier le cas de ce dernier avec celui de M. Hassan Kacem, fonctionnaire du parti socialiste destourien et membre du comité central, dont les activités avaient inquiété bon nombre de personnes lors de la répression des désordres à l'université de Tunis, et qui se trouve également en résidence surveillée après avoir été privé de toutes ses fonctions au sein du parti.

On parle de tentative de sabotage de la politique socialiste du gouvernement, et de « noyautage » du P.S.D. Mais il est évident qu'il ne s'agit là que de suppositions. Ce qui est certain, c'est que l'on est en présence du second incident spectaculaire depuis un an, le premier ayant été la démission de M. Mestiri, secrétaire d'Etat à la défense, qui contestait les méthodes d'application d'un programme économique sur lequel il n'était probablement pas d'accord foncièrement.

Mais ce deuxième incident peut connaître d'imprévisibles développements. M. Mestiri avait démissionné publiquement en prenant ses responsabilités, et s'était retiré dans la clarté. Les personnes qui sont aujourd'hui en disgrâce semblent devoir répondre à beaucoup de questions avant que ne soit dissipé le silence des autorités sur les raisons de leur limogeage.

Il ne faut toutefois rien dramatiser. La marmite destourienne a laissé fuser un nouveau jet de pression plus révélateur de ses bouillonnements internes, que les autres, mais le couvercle est déjà retombé, et maintenu fermement. Tout se règle au sein du parti, dans la franchise et la clarté. Rien ne doit en paraître au dehors, et la tension peut une fois de plus retomber d'elle-même.

Tunisie

UN A ONZE ANS DE PRISON POUR LES ACCUSÉS BAASISTES

Tunis, 19 février (A.F.P.). — La Cour de sûreté de l'Etat a condamné à des peines allant d'un an à onze ans de prison les trente et un étudiants et professeurs baasistes jugés depuis le 12 février. Ils étaient accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat et de constitution d'un parti non reconnu. Après une dernière audition des inculpés qui, tous sauf un, avaient exprimé leurs regrets dans des lettres adressées au président Bourguiba, et au terme de neuf heures et demie de délibérations, cette condamnation est considérée par les observateurs tunisiens comme un verdict sévère, similaire à celui du procès des intellectuels de septembre dernier qui avait suivi les troubles de l'Université en mars 1968. La plus forte peine — onze ans de prison — touche M. Ahmed Nejib Chebbi, un étudiant en droit âgé de vingt-quatre ans.

Au procès de Tunis

15 ANS DE PRISON DEMANDÉS POUR LES BAASISTES

Tunis, 17 février (A.F.P., U.P.I.). — Le maximum des peines prévues par la loi a été demandé samedi soir par le procureur de la République, M. Abdelmajid Bouslama, pour les trente et un accusés (dont quatre sont en fuite) du groupe baasiste qui comparaissent depuis mercredi dernier devant la Cour de sûreté de l'Etat. « Ces criminels, a-t-il dit, ont constitué un grave danger pour le pays. Ils ont tenté de porter atteinte aux acquis de la nation et d'entraver la marche du peuple tunisien vers le progrès. »

Les inculpés, qui sont poursuivis pour atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat, constitution illégale d'un parti et incitation de militaires à la désobéissance, encourrent des peines maxima d'environ quinze ans de prison. L'audience a repris lundi matin avec les plaidoiries. Le verdict devrait être rendu mardi.

Oublions le passé », aurait déclaré le général de Gaulle, il y a quelque trois mois, en recevant M. Bahi Ladgham, le collaborateur le plus proche de M. Bourguiba, qui sera peut-être demain son successeur.

Cette petite phrase, les Tunisiens l'attendaient et l'espéraient depuis longtemps. Elle signifie pour eux que le général a, enfin, accepté de tourner deux pages amères de leur histoire, celle de Bizerte en 1961 puis celle de la nationalisation de terres des colons en 1964. Quitte ayant ainsi été donné à la petite Tunisie de ses « erreurs » passées, rien ne s'opposait plus à la visite officielle — la première d'un ministre tunisien depuis l'indépendance — que fait en France le fils du « Combattant suprême » et chef de sa diplomatie, sur l'invitation de M. Michel Debré.

Les Tunisiens, pour leur part, il est juste de le rappeler — avaient depuis longtemps « oublié le passé », c'est-à-dire la répression sanglante à Bizerte, puis cette longue « quarantaine » après la nationalisation des terres, qui leur parut d'autant plus sévère que le pays voisin, autrement désinvolte à l'égard de ses colons, y échappait.

Bien plus, ils n'ont eu de cesse, ces dernières années, de renouer, avec persévérance et même insistance, les liens brisés, de réveiller une amitié dont la privation les affligeait, de rétablir des courants économiques et des relations culturelles dont ils peuvent difficilement se passer, mais aussi de retrouver cette sollicitude de l'Elysée sans laquelle, pour tout pays du « tiers monde », la coopération manque de sel et se réduit à un équilibre d'intérêts.

Après un long « purgatoire », ces efforts ont été couronnés de succès, et les relations dites « privilégiées », malencontreusement interrompues naguère, ont été progressivement rétablies depuis deux ans : les échanges commerciaux ont été développés, la coopération a été renforcée dans le domaine culturel et technique (et doit même s'étendre au domaine militaire), une assistance financière, à vrai dire assez modeste, est de nouveau octroyée, etc.

S'il reste un contentieux entre les deux pays — qui concerne notamment l'indemnisation des colons et les transferts d'avoirs français, — il est désormais examiné dans un esprit qui ne laisse guère de doute sur la possibilité de l'apurer à l'amiable.

Ces heureux résultats ont été acquis parce que, de part et d'autre, les intérêts économiques et politiques ont pris le dessus : la Tunisie savait par expérience — à l'épreuve, pourrait-on dire — que les liens de toute nature qui l'attachent à la France étaient, sinon vitaux, du moins essentiels à son développement, et elle s'est employée résolument à les renouer. Quant à la France, elle ne pouvait plus longtemps négliger un partenaire si bien disposé sans risquer de le décourager et de le rejeter dans d'autres bras, en l'occurrence américains, qui ne demandaient qu'à s'ouvrir.

Mais d'autres facteurs ont aussi favorisé, à la longue, cette réconciliation, et il est indéniable, par exemple, que, s'il n'avait pas eu certaines désillusions dans les autres pays du Maghreb, le gouvernement français n'aurait pas apprécié de la même manière le caractère sérieux de la Tunisie, sa fidélité, la stabilité de son régime et de sa politique, sans compter que la diplomatie tunisienne rejoint sur plus d'un point les vues françaises, notamment en Méditerranée et au Moyen-Orient.

D'année en année, tout cela a été mis au crédit de la Tunisie, autant, et peut-être davantage que sa campagne en faveur de la francophonie.

On veut donc espérer que le passé est réellement « oublié » et que le général de Gaulle, dont l'oubli n'est pourtant pas le fort, consentira désormais de bonne grâce à une coopération qui, jusqu'à présent, semblait un peu lui être arrachée. Il n'est en tout cas meilleur avocat pour plaider la cause de cette coopération que le fils — d'origine française par sa mère — du président Bourguiba qui, depuis quatre ans, poursuit sans relâche cet objectif à la tête de la diplomatie tunisienne, et qui devrait trouver en M. Michel Debré un interlocuteur particulièrement compréhensif.

A F R I Q U

M. Habib Bourguiba junior en visite officielle en France

M. Habib Bourguiba junior, ministre des affaires étrangères de Tunisie, était attendu lundi après-midi à Paris pour une visite officielle de trois jours en France, sur l'invitation de M. Michel Debré.

Après un premier entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. Bourguiba assistera, lundi à 18 heures, à une réception à l'hôtel Crillon, offerte conjointement par le groupe d'amitié France-Tunisie à l'Assemblée nationale, l'Association France-Tunisie et l'Association de solidarité franco-africaine.

Dans la soirée, le ministre tunisien des affaires étrangères est l'hôte d'honneur d'un dîner offert par M. Debré.

Mardi, il visitera l'O.R.T.F., puis, à 15 h. 15, il sera reçu à l'Élysée par le général de Gaulle, avant d'avoir un nouvel entretien avec M. Debré.

L'ambassadeur de Tunisie offrira le soir un dîner en l'honneur du ministre tunisien.

Le mercredi 5 février, M. Bourguiba visitera Versailles et assistera à un déjeuner offert à la préfecture par M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux affaires étrangères.

— PORTRAIT —

Un avocat séduisant de la diplomatie tunisienne

Il n'est jamais facile d'exercer de hautes fonctions quand on est le fils d'un chef d'État prestigieux et, qui plus est, autocratique. Il l'est encore moins quand celui-ci vous confie la direction d'une diplomatie qu'il se réserve d'orienter, et à laquelle il a, de longue date, imprimé sa marque. Aussi fallait-il à M. Habib Bourguiba junior de solides qualités personnelles pour s'imposer sur la scène internationale tout en restant le fidèle avocat de la politique du « combattant suprême », et pour imposer, à défaut d'un nom, et même d'un prénom, ce qualificatif de « junior » qui permet de le distinguer de son illustre père.

Il a, de celui-ci, hérité la tougue patriotique, certes, mais également l'intelligence, le talent, le sens de la mesure, le dynamisme et la passion des relations internationales. Mais il a acquis en outre, peut-être au contact prolongé des Anglo-Saxons, un goût personnel pour la démocratie, beaucoup d'humour et une allergie au népotisme qui lui ferait considérer avec la plus grande réserve le rôle d'héritier présomptif.

Fils unique de M. Bourguiba, il est né il y a quelque quarante-deux ans à Paris, alors que le futur leader du Destour, marié à l'époque à une Française, achevait ses études à l'école des sciences politiques avant de rentrer à Tunis et de s'engager à fond dans la lutte nationaliste.

Le jeune Habib poursuit ses études en France pendant que son père va de prison en prison. D'abord lycéen à Paris, il passe ensuite une licence en droit à Grenoble, s'inscrit en 1954 au barreau de Tunis, puis s'oriente aussitôt vers la carrière diplomatique, dans laquelle son père le fait progresser rapidement : après un

bref apprentissage au cabinet du ministre des affaires étrangères, il est nommé conseiller d'ambassade à Rome en 1957 et, un an plus tard — il n'a que trente et un ans — ambassadeur à Paris. Pendant trois ans, il a la tâche délicate de représenter auprès de la V^e République naissante un État jeune, encore fragile, et surtout divisé entre le désir (et la nécessité) de coopérer avec la France et la solidarité avec le nationalisme algérien. Plus aisée est sans doute la mission qu'il remplit ensuite pendant deux ans à Washington, où il est rapidement adopté, notamment par la famille Kennedy, comme l'ambassadeur aimable et brillant d'un petit pays arabe, sérieux, réformiste, pro-occidental et résolument anti-communiste.

Puis c'est le retour à Tunis, où il assume durant quelques mois, aux côtés de son père, la responsabilité du secrétariat général de la présidence, dernière initiation aux affaires de l'État avant que lui soit confié le portefeuille des affaires étrangères.

Depuis plus de quatre ans qu'il exerce ces fonctions M. Habib Bourguiba junior a multiplié les missions à l'étranger, où il a acquis la réputation d'un diplomate déjà chevronné, adroit mais courtis, sachant à l'occasion arrondir les angles abrupts dessinés par son père. Dans son propre pays, on lui reproche parfois, notamment dans sa jeunesse, son conformisme, ses options pro-américaines, son style résolument occidental, voire « mondain », mais c'est généralement sans acrimonie, comme si l'emportait finalement la sympathie qu'il inspire et le respect dû au nom qu'il porte.

PHILIPPE HERREMAN.

La visite à Paris de M. Bourguiba junior

Tolérance et coopération sont les mots-clés des rapports entre la France et la Tunisie

déclare M. Michel Debré

Arrivé lundi à Paris pour une visite officielle de trois jours, M. Habib Bourguiba junior, ministre tunisien des affaires étrangères, devait être reçu ce mardi, à 15 h. 15, par le général de Gaulle.

Après avoir déposé, lundi après-midi, une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu, M. Bourguiba junior a reçu, à l'hôtel Crillon, le Groupe d'amitié France-Tunisie de l'Assemblée nationale, présidé par M. Jean de Broglie, l'Association France-Tunisie, présidée par le recteur Jean Roché, et l'Association de solidarité franco-africaine, présidée par M. Jacques Augard. Le ministre tunisien a ensuite assisté à un dîner offert en son honneur par le ministre des affaires étrangères, M. Michel Debré.

Dans l'allocution prononcée au cours de ce dîner, M. Debré a notamment déclaré :

« Tolérance et coopération, ces deux mots sont les mots-clés de notre temps, les mots-clés de la situation présente en Méditerranée, les mots-clés des rapports

entre la France et la Tunisie, si nous voulons comprendre le passé et en tirer les leçons.

» Sur les bords de la Méditerranée orientale, nous vivons aujourd'hui un conflit dont les péripéties désastreuses ont déjà, au cours du dernier quart de siècle, coûté la vie à des milliers d'êtres humains et plongé des millions d'autres, soit dans les terreurs que donne l'insécurité permanente, soit dans la misère que provoque l'exil.

» Dans les circonstances actuelles, et à la suite du nouveau conflit ouvert il y a dix-huit mois, la situation est de celles qui, par l'aggravation constante des haines et des menaces, peuvent créer, non seulement pour les peuples intéressés, mais pour une grande part du bassin méditerranéen où nous vivons, une situation intolérable d'où quelque incident peut provoquer de nouveaux drames. »

« Des affinités particulières... »

« Là aussi c'est par un effort pour réaliser de part et d'autre les conditions de la coopération — évacuation des territoires occupés, reconnaissance réciproque des frontières et du droit à l'existence, enfin, effort de compréhension pour régler l'ensemble des litiges — que l'on pourra un jour dominer un lamentable héritage de querelles et enfin envisager une joie de vivre qui a été perdue.

» Les efforts communs que, dans un passé toujours présent à notre mémoire, la Tunisie et la France, ont ensemble entrepris et menés à bien, les affinités particulières qui, au travers des siècles, s'épanouissent sous nos yeux par une active participation à des sources analogues de la culture et de l'intelligence, le sentiment du commun profit que nous pouvons tirer d'une croissance régulière de nos échanges commerciaux, le travail analogue que nous pouvons, côte à côte, poursuivre pour apporter à d'autres États en Afrique et au-delà de l'Afrique les éléments de notre technique et de notre civilisation. Autant d'éléments fondamentaux, autant de considérations essentielles qui nous appellent à envisager l'avenir dégagé de toutes les difficultés du passé et nous conduire l'un vis-à-vis de l'autre, tous deux ensemble à l'égard des autres, d'une manière exemplaire. »

Le chef de la diplomatie française avait notamment déclaré à l'arrivée à Orly de son homologue tunisien :

« Votre visite a pour objet de marquer l'étroitesse de nos rapports et notre effort pour poursuivre, au bénéfice de nos deux pays, ainsi que pour celui des pays du pourtour de la Méditerranée, une action concertée. Je suis persuadé que lorsque vous nous quitterez vous pourrez dire en Tunisie, comme je pourrai dire à Paris, que désormais les rapports entre nos deux pays sont établis sur les bases solides de la confiance et d'un commun idéal. »

Dans sa réponse, M. Habib Bourguiba junior avait déclaré :

« Je voudrais dire combien je suis touché par cet accueil et combien je suis fier d'avoir à représenter la Tunisie une seconde fois (1), et particulièrement pour répondre à cette première invitation qui fait que j'étréne ou que j'inaugure ce que nous aimerions voir devenir une tradition, celle de ces rapports, de cette concertation continue entre nous, et, de cette façon, être logique avec un passé qui depuis longtemps a permis de tisser des liens entre la France et la Tunisie, liens qui ont connu bien sûr des vicissitudes mais qui me permettent, peut-être pour une raison un peu plus personnelle, de considérer cette visite comme des retrouvailles. C'est pourquoi j'y suis particulièrement sensible... »

(1) N.D.L.R. — M. Bourguiba junior a été ambassadeur de Tunisie en France de 1958 à 1961.

Fin d'un cauchemar

10/10 ans d'incarcération

MESURES DE CLÉMENCE EN TUNISIE Coopération accrue avec Paris

Feuille
d'Arvis
de
Hausanne

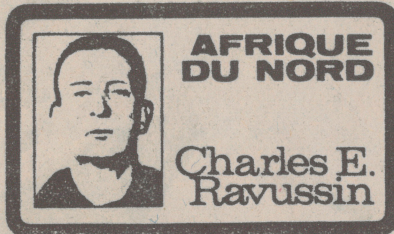
25-III-69

A L'OCCASION du 13e anniversaire de l'indépendance tunisienne, le président Bourguiba a décrété diverses mesures de clémence : tout d'abord la libération de M. Tahar Belkhodja, ancien directeur général de la Sûreté nationale (qui avait été arrêté en décembre dernier), puis l'amnistie en faveur de huit des intellectuels, professeurs et étudiants pour la plupart, qui avaient été condamnés par la Cour de sûreté de l'Etat en septembre et en février dernier. Parmi ces amnistiés, il y a quatre « baassistes », jugés en février, et à qui étaient reprochées leurs accointances avec le Baas syrien. Il y a aussi un Français, le seul inculpé de cette nationalité, M. Chabert, dont les avocats avaient assuré à l'époque que son arrestation était le fait d'un malentendu, à la suite d'une fausse dénonciation, émanant d'un autre accusé. M. Chabert était venu en Tunisie dans le cadre d'une mission de coopération du gouvernement français, et son inculpation avait entraîné alors plusieurs démarches de la part du consulat de France.

Comme nous l'avions écrit en décembre, la révocation puis l'arrestation du directeur général de la Sûreté avait fait grand bruit à Tunis. Avant d'occuper ce haut poste administratif, M. Tahar Belkhodja avait été pendant plusieurs années dans la diplomatie, ambassadeur à Dakar notamment, et il passait pour un militant destourien zélé et convaincu. Dans son discours traditionnel du 31 décembre, le président Bourguiba avait évoqué cette disgrâce et donné quelques détails sur les raisons de cette destitution, s'exprimant en ces termes : « Fort de ma confiance et assoiffé de pouvoir, Tahar Belkhodja a abusé de son autorité, allant jusqu'à croire qu'il était capable de provoquer le départ de certains membres du gouvernement. Il a fait espionner plusieurs secrétaires d'Etat, parmi lesquels MM. Bahi Ladgham et Ahmed Ben Salah, les soumettant à une surveillance étroite de la police. » Le président de la République avait cependant ajouté qu'il n'y avait pas eu de complot, mais qu'en Tunisie « nul n'est au-dessus de la loi ». Ce sont là les seules précisions ayant été données sur cette « affaire Belkhodja », qui avait

donc causé un certain émoi, mais qui n'aura vraisemblablement pas de suite judiciaire.

Ces diverses mesures de clémence ont été accueillies avec satisfaction et elles auront sans doute pour effet d'améliorer le climat régnant dans les sphères universitaires, climat qui s'était



détérioré depuis les troubles de mars 1968 et les arrestations qui s'en étaient suivies.

Mais le fait le plus important de cette saison printanière est le resserrement des liens avec la France et l'intensification de la coopération. On sait qu'au cours de ces derniers mois, le général de Gaulle a reçu successivement M. Bahi Ladgham, secrétaire d'Etat à la Présidence (ce qui en fait le 2e personnage de la République tunisienne) et M. Habib Bourguiba junior, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, ce dernier venu à Paris en visite officielle. Réciproquement, le ministre français des Affaires sociales, M. Maurice Schumann, vient de se rendre à Tunis, pour l'inauguration d'un institut de cancérologie, réalisation à laquelle la France a largement contribué. Par ailleurs, les négociations franco-tunisiennes qui se sont achevées il y a quelques jours ont abouti à un accord portant sur plusieurs prêts français, d'un montant total de 142 millions de francs. Dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne, l'aide de la France se manifeste de plus en plus, tendant à reprendre progressivement l'importance qu'elle avait avant la tension survenue en 1964 (à la suite de la nationalisation par le gouvernement tunisien des terres appartenant à des étrangers).

D'autres visites ministérielles françaises sont prévues à Tunis, en particulier celle de M. Michel Debré, qui y est attendu dans le courant de juin.

Ch. E. R.

Sic

rené

urent

au

RAN

Niels H. Nielsen

possède un 2^{ème} dossier
sur les efforts entrepris
en Suisse en 1968/69
pour la libération de Y. P. Ch
auprès

- 1° des journaux suisses
- 2° de la Loge Alpina (franc maçon)
- 3° de la parenté du Combattant Suisse !!
- 4° du Bureau
- 5° de personnalités suisses ayant des
contacts avec le Président Bourghiba.

Pour diverses raisons ce dossier ne peut
être remis avant le délai d'une année.

31 Mars 1969

For. et Niels H. Nielsen